



Mars 2017 : Que devient la maison LACOTTE ?

Sa dégradation se poursuit lentement mais sûrement.



Cependant, les choses ont un petit peu bougé.

Un expert a été saisi et il a fait un état des lieux. Il a demandé la mise en sécurité de l'édifice et la municipalité devrait mettre le propriétaire en demeure d'effectuer les travaux.

Soyons clairs, il ne fera certainement rien - il nous en a déjà donné des preuves - et la charge en reviendra à la commune.

Comme nous, l'expert pense que, bien que très dégradée, la maison n'est pas encore condamnée. Des travaux provisoires de clos et couvert, confiés par exemple à des Compagnons, seraient à mettre en œuvre pour la stabiliser.

Une réalisation, même partielle, du projet reste encore possible.

Il faut continuer de défendre une des plus vieilles maisons de notre commune, d'un grand intérêt patrimonial, afin d'éviter sa disparition à moyen terme.